

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-185 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2022-161 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Warden, de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le **8 avril 2026**, un avis de motion a été donné et le projet de règlement numéro **2026-185** a été déposé.

Ce projet de règlement vise à remplacer le règlement numéro 2022-161 et à établir un nouveau Code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux, conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Le projet de règlement prévoit notamment :

- Les valeurs devant guider la conduite des élus municipaux;
- Les règles de conduite applicables, incluant celles relatives aux conflits d'intérêts, à l'utilisation des ressources municipales et aux renseignements confidentiels;
- Les règles applicables après la fin du mandat;
- Les mécanismes d'application et de sanctions prévus par la loi.

L'adoption de ce règlement est prévue lors de la séance du conseil qui se tiendra le :

Date : 13 mai 2026

Heure : 19 h 45

Lieu : Hôtel de ville temporaire, 5383, rue Foster, Waterloo, J0E 2N0

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À WARDEN, ce 9^e jour d'avril 2026.